

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 181<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 12 juin 2018, à 18 h 00, sous la présidence de Mme Nancy Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia de Benedictis Mélicca Lapiere Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Marcel Côté Michel Goudreau Alain Lamarre Dominic Leblanc Yves Mc Nicoll Benoît Valiquette

Absences motivées :

Madame	Francine Ranger
Messieurs	Olivier Provost-Vanier Mathieu St-Jean Jérémy Christian Simon Paquin

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

## **Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

### **181.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-180612-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 181.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 181.2 Adoption du procès-verbal de la 180<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 181.3 Suites au procès-verbal*
  - Sciences de la nature*
  - Procédure de divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*
- 181.4 Rapport du comité exécutif*
- 181.5 Parole au public*
- 181.6 Collège constituant de Joliette :*
  - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - Recommandation d'émission de diplômes*
- 181.7 Collège constituant de L'Assomption :*
  - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - Recommandation d'émission de diplômes*
- 181.8 Collège constituant de Terrebonne :*
  - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - Recommandation d'émission de diplômes*
- 181.9 Budget de fonctionnement 2018-2019*
- 181.10 Plan d'effectifs 2018-2019*
- 181.11 Adjudication de contrat pour les travaux d'aménagement du carrefour de l'apprentissage et l'ajout et la modification de systèmes de ventilation*
- 181.12 Modifications de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche et de la Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière*
- 181.13 Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche*
- 181.14 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir*
- 181.15 Informations :*
  - Rapport de la vice-présidence*
  - Rapport de la direction générale*
  - Avis de motion*

- 181.16 Divers  
181.17 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

**181.2 Adoption du procès-verbal de la 180<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration :**

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

*« Il est résolu d'approuver l'adoption du procès-verbal de la 180<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière qui s'est tenue le 24 avril 2018 avec une correction aux présences en ajoutant celle de M. Marc-André Ayotte et en retirant Mme Mélissa Lapierre, absente à cette assemblée ».*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180612-02

**181.3 Suite(s) au procès-verbal :**

À la demande des enseignants, la direction générale s'était engagée à faire un retour concernant la révision du programme sciences de la nature. Les directeurs des collèges constituants ont assisté à la commission des affaires pédagogiques et sont invités à faire un état de la situation. La directrice du collège constituant de Joliette explique qu'à la dernière assemblée du conseil d'administration, il avait été fait mention de la position concernant les enjeux que représente la révision du programme avec la perte de l'aspect national des programmes préuniversitaires. Il n'y a pas eu de rencontres avec les universités et avec le ministère. La position de la commission des affaires pédagogiques demeure la même, soit de ne pas faire de travaux et de ne pas répondre à la consultation. Pour le moment, c'est le statu quo qui prévaut.

Lors de la dernière assemblée, la résolution concernant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a été déposée afin de permettre de travailler sur une procédure qui devra être mise en place. Des informations ont été recueillies afin de répondre aux exigences de la loi. Ce sujet devrait revenir au conseil d'administration au cours de l'automne.

**181.4 Rapport du comité exécutif :**

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 17 avril 2018, le 24 avril et le 22 mai 2018.

**181.5 Parole au public :**

Sans objet.

**181.6 Collège constituant de Joliette :**

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- Le conseil d'établissement s'est tenu la semaine dernière.
- Une réponse favorable a été obtenue par la Ville de Joliette concernant le changement de zonage pour le terrain qui a été acquis pour le projet de résidence. Il reste à obtenir du financement de la part du ministère et de la Fondation du collège constituant de Joliette afin de permettre de démarrer les travaux.
- Une activité de type 5 à 7 s'est tenue le 3 mai pour le financement de la Fondation et a permis d'augmenter les liens avec le milieu.
- La réponse à la demande de CCTT présenté par BIO.ENVIRO.IN est très attendue.
- Le premier gala de la reconnaissance étudiante s'est tenu le 8 mai. Ce gala visait à reconnaître l'implication, l'engagement au niveau des sports, de la culture et de la communauté. L'activité sera certainement renouvelée.
- Deux départs à la retraite amènent un mouvement de personnel. Le poste de régisseur général qui a été comblé et la direction adjointe du service de l'organisation et du cheminement scolaires, actuellement en processus est en voie d'être comblé également.

***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,*

CARL-180612-03

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2018042401. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,*

CARL-180612-04

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **181.7 Collège constituant de L'Assomption :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- Le club Business a remporté pour la 3<sup>e</sup> année le prix entrepreneuriat pour leur salon emploi.
- Le département de sciences humaines, profil innovation sociale, a organisé une activité circuit découverte en économie sociale dans la région.
- La clinique d'impôt des étudiants en comptabilité gestion a permis d'amasser 1 000 \$ qui ont été remis au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.
- L'ouverture du comptoir café étudiant, géré avec la collaboration de la coopérative étudiante, se passe très bien. La coopérative étudiante élargit ses activités et bénéficiera d'un accompagnement en économie sociale avec le CERESO.
- Ce sont 36 étudiants qui ont participé au grand défi Pierre Lavoie.
- Deux soirées ont été organisées afin de célébrer les 506 finissants.
- Remise des bourses de la Commission des partenaires du marché du travail et des médailles du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse.
- Réception d'une délégation de la Chambre de commerce en provenance de France pour évaluer des projets de collaboration, entre autres, en techniques d'orthèses visuelles.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-180612-05

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste no CA2018050901. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de Mme Patricia Rivest, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,*

CARL-180612-06

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **181.8 Collège constituant de Terrebonne :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne donne des informations sur les sujets suivants :

- Le gala du mérite sportif s'est tenu le 25 avril 2018.
- Les bourses des partenaires du marché du travail en techniques de design industriel ont été remises le 2 mai.
- Le Gala du socioculturel s'est tenu le 10 mai animé par une humoriste de Lanaudière.
- Le vernissage en techniques de design industriel – projet intégrateur, s'est tenu le 17 mai. Le département en design industriel en a profité pour faire la 1<sup>re</sup> soirée des « Jean-François » avec une remise de prix symbolique, faisant référence à Jean-François Baudoin, fondateur du programme en plus de deux enseignants qui se prénomment également Jean-François.
- Les bourses en entrepreneuriat du programme techniques en comptabilité et gestion ont été remises le 22 mai en partenariat avec le CELDEM.

- Les projections des courts métrages du programme en arts, lettres et communications ont eu lieu le 25 mai.
- La reconnaissance des années de service du personnel et deux départs à la retraite ont été soulignés en formule 4 à 7, le 31 mai.
- La deuxième édition du souper de homard de la Fondation se tiendra le vendredi 15 juin.
- Confirmation d'une subvention du FARR d'un montant de 548 000 \$ pour INÉDI qui sera annoncée le 19 juin.
- Adoption de la grille de référence de l'épreuve synthèse de programmes.
- Adoption de règles en techniques d'hygiène dentaire relatives à la PIEA.
- Modification de la grille en techniques d'électronique industrielle.
- Présentation du guide d'aide à l'intégration du profil TIC.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Marc-André Ayotte, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2018052501. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180612-07

### **181.9 Budget de fonctionnement 2018-2019 :**

Le directeur général rappelle que les orientations budgétaires ainsi que les principes d'une nouvelle présentation ont été exposés et adoptés lors de la dernière assemblée du conseil d'administration le 24 avril 2018.

La présidente avait alors invité la direction générale à présenter ces nouvelles orientations et principes aux comités de direction et aux conseils d'établissement.

La directrice des ressources financières procède à la présentation du budget. Les allocations ont été déposées par le ministère et nous sommes actuellement à la deuxième année du réinvestissement échelonné sur une période de cinq ans.

Le plan d'effectif adopté fait partie intégrante du budget de fonctionnement 2018-2019. Le budget 2018-2019 présente un déficit de l'ordre de 148 522 \$

par rapport à 242 000 \$ en 2017-2018 et sera appuyé par le solde de fonds. On observe une augmentation des allocations au niveau du fixe ainsi que du A et du B.

L'enveloppe budgétaire du réseau collégial a augmenté de 67,9 M\$ représentant une augmentation de 3,59 % comparativement à 4,55 % pour l'année dernière. Les revenus du Cégep régional ont augmenté de 5,26 % et les dépenses de 5,10 %. De plus, on observe une indexation des autres coûts à la hauteur de 1,75 % représentant un montant important dans le manque à gagner du Cégep régional de Lanaudière.

Dans l'attente du rapport final de la révision du modèle d'allocation de financement du réseau collégial, le ministère a investi à la hauteur de 41 M\$ dès 2018-2019. Ce montant sera certainement revu à la lumière des analyses qui ressortiront de la révision du modèle de financement réseau actuellement en cours. Nous ferons d'ailleurs des représentations afin que les particularités du Cégep régional de Lanaudière soient reconnues dans les réinvestissements à venir.

D'autres réinvestissements sont faits selon des projets et annexes spécifiques qui doivent être utilisés comme tels.

Le budget 2018-2019 représente les besoins qui ont été exprimés par chacun des collèges. Le directeur général explique qu'en CRPC, lors de la préparation du budget, tout est pris en compte afin de répondre aux besoins des collèges et des services. On analyse les écarts entre l'année précédente et l'année à venir afin qu'ils soient expliqués.

Chacune des directions de collèges est invitée à faire un retour sur les réactions de leur conseil d'établissement.

La directrice du collège constituant de Joliette indique que le budget de fonctionnement du collège a été adopté et qu'un avis favorable unanime a été donné pour l'adoption du budget de fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière par le conseil d'administration.

Au collège constituant de L'Assomption, des inquiétudes ont été exprimées principalement avec la conformité à la loi des collèges. Des informations en lien avec la nouvelle présentation ont été demandées en ce qui concerne les revenus. La nouvelle présentation est mal comprise et suscite beaucoup de questionnements, notamment le dernier volet qui concerne les modalités et mécanismes auxquels on fait référence dans le document d'orientations budgétaires et qui sont à définir.

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait écho de la position du conseil d'établissement, mais tient à rappeler qu'il a fait partie des réflexions qui ont mené à cette nouvelle présentation. Il appuie la démarche et réaffirme sa solidarité puisque cette nouvelle présentation permet plus de flexibilité pour les collèges.



Le conseil d'établissement de L'Assomption a rejeté l'adoption du budget de fonctionnement du collège et a donné un avis défavorable à l'adoption du budget de fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière.

Une résolution pour adopter le 3/12 du budget 2017-2018 a été adoptée afin de permettre le démarrage des activités en juillet tel que la loi le prévoit. La présidente du conseil d'établissement précise que, malgré le rejet à l'unanimité, les considérants font état d'une ouverture du conseil d'établissement à la mise en place de moyens de collaboration entre les collèges. De plus, l'aspect légal est une préoccupation des membres du conseil d'établissement et ils souhaitent obtenir des réponses à cet effet.

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'après discussions, il y a eu une adoption du budget de fonctionnement du collège et un avis favorable majoritaire pour l'adoption du budget de fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière par le conseil d'administration.

Le directeur général tient à préciser que les préoccupations qui ont été manifestées ainsi que les inquiétudes ont été entendues par les membres du CRPC et les réponses attendues seront apportées.

Il souhaite que les membres du conseil d'administration retiennent que, peu importe le modèle, le Cégep régional présentera un déficit de 148 522 \$. Les collèges auront tout l'argent nécessaire pour leur fonctionnement.

Un membre du conseil d'administration exprime sa préoccupation et son incompréhension par rapport à la loi des collèges. Le directeur général répond aux questions concernant les crédits accordés aux collèges constituants et mentionne que la direction dispose d'un avis juridique en ce sens.

Un parallèle est fait avec les commissions scolaires qui reçoivent les revenus du ministère et en font une gestion optimale en redistribuant selon les besoins dans les écoles du centre.

*Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 24 avril 2018;*

*Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 4 mai 2018;*

*Attendu le réinvestissement dans le réseau collégial sur une période de cinq (5) ans qui a débuté en 2017-2018;*

*Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;*

*Attendu la révision en cours du modèle d'allocation des ressources (FABES);*

*Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;*

*Attendu la recommandation du CRPC qui a revu les modalités de présentation du budget;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des collèges constituants de Joliette et de Terrebonne;*

*ATTENDU l'avis défavorable du collège constituant de L'Assomption;*

*ATTENDU l'engagement du CRPC à apporter des précisions aux conseils d'établissements des trois collèges constituants, concernant les mécanismes de répartition des ressources;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,*

*« Il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière. »*

Le vote est demandé :

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

CARL-180612-08

**181.10 Plan d'effectifs 2018-2019 :**

La directrice des ressources humaines présente le plan des intentions 2018-2019.

*Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2018-2019;*

*Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1er juin de chaque année;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-180612-09

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du Plan d'effectifs 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère et des disponibilités budgétaires récurrentes, ainsi que des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1er juillet 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**181.11 Adjudication du contrat pour l'aménagement du carrefour de l'apprentissage et l'ajout et la modification de systèmes de ventilation au collège constituant de L'Assomption :**

Un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du carrefour de l'apprentissage ainsi que l'ajout et la modification de systèmes de ventilation au collège constituant de L'Assomption a été publié le 11 mai 2018. Ces travaux font suite à la volonté de regrouper à la bibliothèque tous les services d'aides aux étudiants qui se trouvent dans le collège, mais dans des lieux différents.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 4 juin 2018 à 14 h. Deux soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse de conformité de la soumission, et de la réception du rapport d'analyse des professionnels recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire soit la firme « Construction Larco inc. ».

*Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour les travaux d'aménagement du carrefour de l'apprentissage ainsi que l'ajout et la modification de systèmes de ventilation au collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu les deux soumissions conformes déposées dans les délais prescrits;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des professionnels;*

*Sur proposition de M. Marc-André Ayotte, dûment appuyée par Sonia de Benedictis,*

*« Il est résolu d'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement du carrefour de l'apprentissage ainsi que l'ajout et la modification de systèmes de ventilation au collège constituant de L'Assomption au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Construction Larco inc. », pour un montant total de 598 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 4 juin 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180612-10

#### **181.12 Modifications de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche et de la Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière :**

Afin de se conformer aux exigences des grands organismes subventionnaires et être admissible à des subventions de recherche, le Cégep régional de Lanaudière a adopté, entre 2008 et 2009, différentes politiques relatives à la recherche : la Politique de la recherche, la Politique sur la conduite responsable de la recherche, la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche et la Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche.

Différents facteurs font en sorte que ces politiques doivent être révisées. Parmi ceux-ci, il est possible de mentionner les changements survenus dans la structure administrative du Cégep, dont celles relatives aux responsabilités du dossier de la recherche. L'ajout ou le retrait de politiques internes et externes qui ont un impact sur la recherche est aussi un élément justifiant ces révisions. Il est aussi possible de mentionner les modifications apportées par les grands organismes subventionnaires et les organismes réglementaires à leurs politiques.

En 2017-2018, le comité régional de la recherche a procédé à une révision de la Politique de la recherche et de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche. Les changements apportés sont mineurs et consistent essentiellement à uniformiser les politiques, à mettre à jour le partage des responsabilités en fonction des différents changements administratifs qui sont

survenus, à retirer certaines références à des documents et politiques qui n'existent plus, à mettre à jour certaines références, à préciser certains articles et à ajouter quelques principes directeurs, objectifs et visés.

*Attendu l'obligation du Cégep régional de Lanaudière de se doter de politiques relatives à la recherche à jour et conformes aux exigences des organismes subventionnaires et réglementaires et les modifications apportées par ceux-ci à leurs politiques;*

*Attendu les modifications survenues dans la structure administrative du Cégep régional de Lanaudière, dont celles relatives à la responsabilité du dossier de la recherche;*

*Attendu l'ajout et le retrait de politiques internes et externes ayant un impact sur la recherche au Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu les propositions suggérées par le comité régional de la recherche;*

*Attendu la recommandation des directions des collèges et de la direction générale;*

*Attendu les avis favorables des commissions des études des trois collèges constituants;*

*Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,*

*« Il est résolu d'adopter les versions modifiées de la Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière et de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180612-11

### **181.13 Renouvellement de mandats au comité d'éthique et de la recherche :**

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CÉR exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

*Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;*

*Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;*

*Attendu que les mandats de Mme Isabelle Legault et M. Dominic Leblanc arriveront à échéance sous peu et qu'ils sollicitent le renouvellement de leur mandat;*

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Sonia de Benedictis,*

*« Il est résolu de renouveler les mandats des personnes ci-dessous mentionnées, et ce, pour une période de trois ans :*

- *Mme Isabelle Legault, à titre de personne versée dans les méthodes de recherche;*
- *M. Dominic Leblanc, à titre de personne versée dans les méthodes de recherche. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180612-12

#### **181.14 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir :**

Le conseil d'administration doit désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Il a été entendu avec les directions de collèges constituant que cette désignation se ferait annuellement, en privilégiant le principe d'alternance. En 2017-2018, la suppléance a été effectuée par la directrice du collège constituant de Joliette. Il reviendrait à la direction du collège constituant de L'Assomption d'exercer ces fonctions en 2018-2019.

*Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction générale en cas d'incapacité d'agir du directeur général;*

*Attendu le principe d'alternance annuelle entre les directions de collèges constituant;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

CARL-180612-12

« Il est résolu de désigner M. Alain Lamarre, directeur du collège constituant de L'Assomption, pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019. »

Adoptée à l'unanimité.

### **181.15 Informations :**

- *Rapport de la vice-présidence*

Sans objet.

- *Rapport de la direction générale*

La direction générale dépose son rapport.

- *Avis de motion*

Lors de l'une des séances du conseil d'administration à l'automne 2018, des modifications devraient être proposées au *Règlement no 6* portant sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.

Cette révision fait suite à la modification au *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* qui entrera en vigueur prochainement.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

### **181.16 Divers :**

Monsieur Goudreau fait mention des bourses Desjardins représentant des montants entre 1 500 \$ jusqu'à 10 000 \$ et qui sont remises à des étudiantes et étudiants dans la région de Lanaudière de tous les niveaux pour la persévérance scolaire, entre autres. L'information sera diffusée afin que des étudiantes et des étudiants des collèges constituants puissent s'inscrire pour l'année 2018-2019.

### **181.17 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 19 h 48.

.....  
Président d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée